



Programme de formation : CACES® R377m GME - GMA

GRUE A TOUR - MONTAGE AUTOMATISE (GMA) ET PAR ELEMENT (GME)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître et respecter la réglementation et la recommandation R377m
- Être reconnue capable de conduire en sécurité les grues à tour conformément à la recommandation CNAM-TS R377m.

PRÉ-REQUIS : Connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des instructions.
Être âgé au minimum de 18 ans. Toute personne présentant les aptitudes médicales et psychotechniques requises.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 1 participants à 6 personnes par groupe

Validité : 5 ANS

DURÉE : Module « mise à jour des compétences » : 2 jours soit 14 heures
Module Initial : 3 jours soit 21 heures voire plus sur demande et en fonction du niveau du stagiaire.

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne devant utiliser des engins de chantier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT :

Un vidéo projecteur sera utilisé, un livret pédagogique et un stylo seront remis aux stagiaires pour la partie théorique en salle de formation. Echange d'expérience avec les stagiaires, étude de cas et vidéos suivi d'une mise en pratique sur site sélectionné avec l'engin concerné correspondant à la catégorie du passage d'examen.

Plusieurs scénarios seront réalisés afin de permettre au stagiaire d'évoluer dans différentes situations qui pourraient lui arriver suite à la formation.

MOYENS MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :

Des épreuves formatives sont réalisées tout le long de la session et une épreuve certificative est réalisée à l'issue de la formation.

LES POINTS ABORDÉS :

Partie théorique :

- Echange avec les stagiaires sur leur expérience personnelle sur les grues à tour ;
 - Présentation des stagiaires
 - La réglementation, Le conducteur, rôle et responsabilités qui lui incombent
 - Les statistiques des accidents de travail, la maladie professionnelle
 - Les partenaires de la prévention et leur rôle
 - Les différents acteurs dans l'entreprise et leur obligation,
 - Les risques liés à l'utilisation de grues à tour
 - Les différentes catégories de la recommandation R377m,
 - Que faire en cas d'accident ?
 - Les connaissances de base du code de la route
 - Les devoirs et les responsabilités des conducteurs du grutier
 - La technologie et la connaissance des grues à tour
 - Les risques inhérents au fonctionnement des grues à tour
 - Les règles de conduite
 - Les équipements de protection individuelle,
 - Consignes d'entretien - contrôle et vérifications périodiques générales,
 - Conduire en sécurité
- Partie pratique (si le groupe comporte des initiaux) :
- Mise en pratique sur site sur circuits modulables

SANCTION DE LA FORMATION :

Délivrance d'un CACES® R377m